



PROJET ÉOLIEN DE GIPCY / NOYANT D'ALLIER



Lettre d'information n°2 aux habitants — Juin 2017

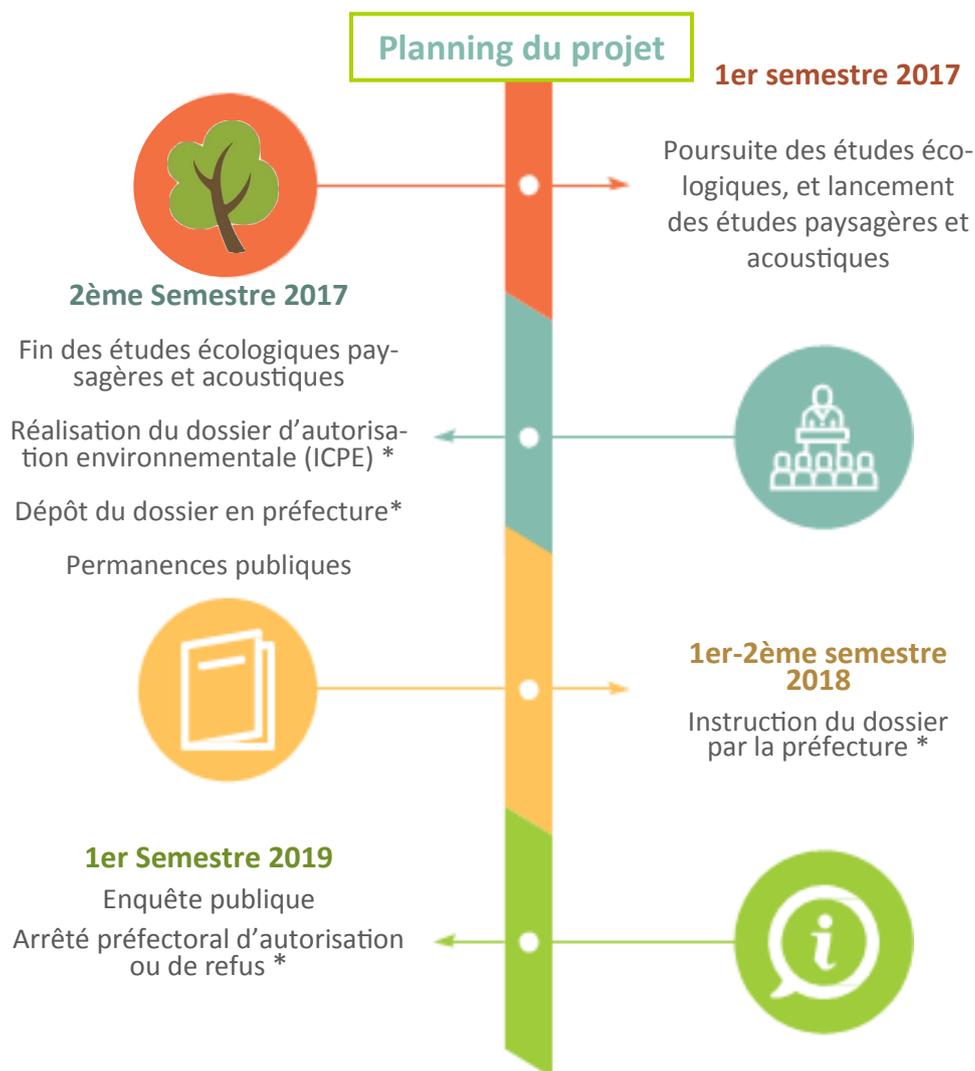
EDITO

Après avoir eu un résultat positif durant toutes les **étapes de la phase de faisabilité** (*délibération favorable des communes, accords fonciers des propriétaires et exploitants des terres de la zone du projet et réponse positive de multiples organismes de l'État*), nous pouvons passer à l'étape suivante !

Cette deuxième étape du développement du projet éolien se focalise sur le **lancement d'études détaillées**. A la fin de cette étape, nous pourrions alors savoir si le projet est faisable techniquement parlant.

Cette lettre vient aujourd'hui vous faire part de l'avancement du projet, et aussi essayer de répondre aux divers questionnements qui pourraient être les vôtres.

Quant aux futures étapes du projet et de la concertation, elles feront à leur tour **l'objet d'une information locale continue**. Ceci dans le but de faire de ce projet un réel projet de territoire au bénéfice de tous et toutes !



*Les éoliennes sont des ICPE (installations classées protection de l'environnement) dont l'installation est possible uniquement sur autorisation du Préfet.

Le Préfet délivre cette autorisation après 12 à 15 mois de réflexion.

Les retours des experts indépendants sont donc essentiels pour créer ce dossier d'autorisation afin que le Préfet ait toutes les informations nécessaires pour attester de la faisabilité technique du projet ainsi que l'acceptabilité locale.

Attention, ce planning représente le planning « au meilleur des cas ».

Le délai peut s'allonger si, par exemple, le Préfet nous demande de refaire ou de compléter des investigations à des périodes précises. Si la **demande de compléments** est faite en mai et que la période à étudier est en février, il faudra attendre 10 mois de plus.

Généralement, à partir de la date de nos premières rencontres avec la mairie, il faut compter 4 à 6 ans en moyenne pour la mise en service du parc éolien.

LES ÉTUDES NÉCESSAIRES AU PROJET ET LEUR DÉROULEMENT :

Cette phase, la **phase d'études**, regroupe toutes les études qui nous indiqueront la viabilité technique du projet, ainsi que les caractéristiques à connaître pour réaliser une implantation en concordance avec le territoire.

Parmi ces études on trouve 4 volets majeurs, Écologique, Vent, Acoustique et Paysage. Ces points, à l'exception de l'étude de vent que nous faisons nous-même, sont étudiés par des bureaux d'études indépendants et spécialisés.

L'étude écologique est réalisée par le Bureau d'Etude CERA Environnement – hiver 2016



Cette étude a pour but d'analyser et de rendre compte de l'état faunistique et floristique du site avec un focus sur l'avifaune : oiseaux et chauves-souris. Pour ce faire, ce bureau réalisera un inventaire de la faune et de la flore à chaque saison en s'appuyant sur des sorties de terrain. Cet inventaire permettra ainsi d'identifier les espèces, mais aussi leurs axes de déplacement ainsi que les différents types d'habitat.



Busard saint martin

Une étude de Vent réalisée par Nordex - février 2017



Un mât de **mesures de vents** est installé pour une durée de 2 ans au lieu-dit « La Guyonnière ». D'une hauteur de 100 mètres, il est équipé de plusieurs types d'instrument de mesure : 6 anémomètres placés à différentes altitudes, et 2 girouettes pour constater la vitesse et la direction du vent. Ces éléments nous aident à déterminer le gisement de vent et le type d'éolienne le plus adapté.

L'étude acoustique va être réalisée par le bureau d'étude SIXSENSE – juin 2017



Des sonomètres sont installés sur **8 points** d'enregistrement identifiés par le bureau d'étude, il s'agit des habitations les plus proches de la zone de projet. Des enregistrements sont alors effectués en continu (jour et nuit) pendant **un mois** afin de connaître et d'analyser le **niveau de bruit local**.

Les résultats des enregistrements sont repris et traités informatiquement pour obtenir une simulation du niveau sonore lorsque les éoliennes seront en fonctionnement. On compare alors les données enregistrées et la simulation pour connaître l'impact potentiel des éoliennes. **Ces résultats sont ensuite confrontés aux seuils légaux de bruit.**

Si, dans certaines conditions (vitesse, direction du vent, heure) les seuils sont dépassés, un plan de bridage* est mis en place afin d'atteindre les niveaux réglementaires. Une nouvelle campagne sera faite lors de la mise en service du parc.

*Plan de bridage : arrêt ou ralentissement des machines



Sonomètre

L'étude paysagère va être réalisée par l'Agence Couïasnon - été 2017



L'étude paysagère a pour but de préciser les **spécificités des paysages en faisant** :

- Un état des lieux des qualités et des sensibilités patrimoniales et paysagères du territoire ;
- Déterminer si le paysage considéré peut accueillir des éoliennes et de quelle manière ;
- Mesurer les effets visuels produits.
- Composer un projet d'aménagement de paysage (i.e. plantation d'haies) ;

Les paysagistes vont définir la **meilleure insertion possible** du parc éolien dans le paysage. Des simulations visuelles, intégrant des photomontages* depuis des points de vue précis, sont réalisées afin de déterminer quels seront les emplacements susceptibles de créer le moins d'impacts. L'agencement des éoliennes sur le site d'étude peut être modifié afin de minimiser l'impact sur le paysage.

*Photomontages : des photos du paysage sur lesquelles une simulation de l'implantation finale est représentée pour avoir une idée du résultat final.

PERCEPTION DU TERRITOIRE ET DE L'ÉOLIEN SUR GIPCY ET

NOYANT D'ALLIER



Nordex a commandé une étude de contexte avec une mission d'immersion territoriale à l'Université Paris 1 en octobre 2016. Les étudiants du master 2, dans le cadre d'un atelier pédagogique ont développé une approche pour répondre à cette demande.

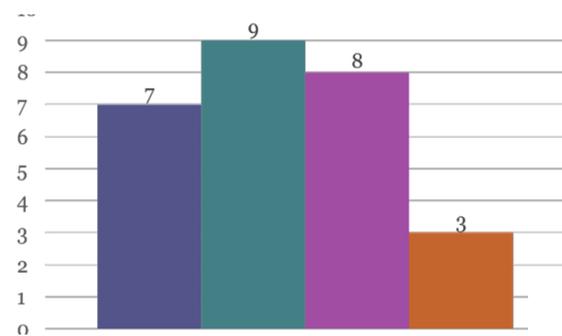
L'étude réalisée par les étudiants de la Sorbonne a eu pour but de : dégager vos perceptions du projet éolien, de dégager les méthodes de concertation et communication que vous attendez de nous, et aussi de soulever les enjeux et les spécificités de Gipcy et de Noyant D'Allier.

Ci-dessous, vous pouvez trouver quelques graphiques synthétisant leurs résultats :

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE: ENTRETIENS DES 14-26 NOVEMBRE 2016

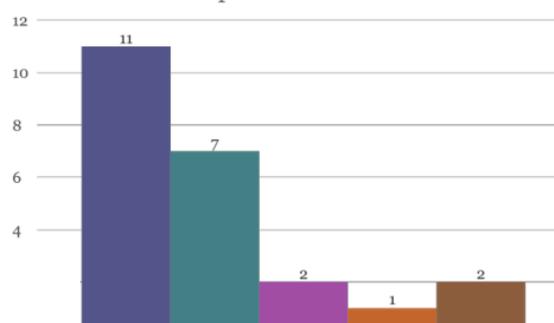
Dans le cadre de leurs études, les étudiants se sont approprié la commande et ont créé divers outils : des grilles d'entretien, une liste de personnes à contacter, des affiches de communication sur le projet et un rapport final.

Ils ont ainsi décidé librement de réaliser 19 rendez-vous d'environ 1H avec 19 personnes de leur choix.



Perception des avantages

- Autonomie du réseau électrique local
- Réchauffement de l'économie locale
- Redevances pour la commune
- Autres (modernité, tourisme, moins de pollution)



Perception des inconvénients

- Bruits
- Paysage/Esthétique
- Doute sur la production d'énergie
- Durée/Qualité des équipements
- Normalisation



Une perception favorable à l'éolien en général

- Plutôt Pro-éolien
- Pro-éolien
- Contre
- Autre

Une réunion de restitution de leur étude a eu lieu le 25 mars 2017 devant les participants et les représentants de deux communes à la salle de fêtes de Gipcy. Cette réunion a alors clôturé ce travail qu'ils ont réalisé pendant 6 mois.



Grace aux résultats obtenus suite à leur enquête, il nous est aujourd'hui possible de comprendre et d'essayer de répondre au mieux à vos inquiétudes et vos attentes vis-à-vis du projet. C'est pourquoi nous tenons à remercier tous les participants interrogés de leur coopération.

QUESTIONS-RÉPONSES aux idées reçues sur l'éolien



Les éoliennes ont un impact sur l'immobilier ?



Plusieurs études et jugements rendus ont démontré que la présence d'éoliennes n'a pas d'impact significatif sur le marché immobilier. Une étude réalisée en 2010 dans le Nord Pas-de-Calais avec le soutien de la Région et de l'ADEME* conclut que, sur les territoires concernés par l'implantation de deux parcs éoliens, « le volume des transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative en valeur au m² et [que] le nombre de logements autorisés est également en hausse ».

En revanche, les communes bénéficient de retombées économiques qui leur permettent de créer ou de renforcer des services collectifs et d'améliorer les conditions de vie locale, ce qui peut entraîner une revalorisation, parfois très importante, de la valeur des biens. Ce phénomène de redynamisation, auquel contribue également la création d'emplois locaux pérennes d'exploitation des parcs éoliens, s'observe en particulier dans les petites communes rurales.

*ADEME: est un établissement public placé sous tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil.

Les éoliennes sont bruyantes ?



Les bruits perceptibles sont majoritairement liés au bruit de la pale qui fend l'air. Il faut savoir que depuis dix ans grâce à l'évolution technique des machines et des pales, les émissions de bruit des éoliennes ont considérablement diminué.

Le volume sonore d'une éolienne en fonctionnement à 500m de distance, à l'extérieur d'une habitation, s'élève à 35 décibels, tandis que le niveau gênant de bruit se situe autour de 60 décibels (équivalent à une fenêtre sur rue en ville).

De plus pour assurer le moins de pollution sonore possible, des plans de bridage peuvent être mis en place sur les éoliennes. Ces plans reviennent à les faire tourner au ralenti ou de les arrêter par moments de journées (soirée,...) ou par périodes (week-end, été..) pour limiter la nuisance sonore des habitations les plus proches.



Votre avis continue de nous être indispensable, et pour continuer sur cette lancée nous nous tiendrons à votre disposition lors de permanences publiques d'ici quelques mois (dès que nous aurons plus d'informations à vous communiquer sur la faisabilité du projet).

Les éoliennes produisent trop peu d'énergie ?



La production d'électricité dépend de la vitesse et de la régularité du vent. En moyenne, une éolienne produit de l'électricité 80% du temps, et est en maintenance entre 2 et 3% du temps.

Par exemple : à Gipy et Noyant d'Allier pour **1 éolienne** produisant 3MW, la production serait l'équivalent de la consommation électrique domestique d'environ **2000 habitants** (c'est-à-dire un tiers de la population de la communauté de commune du Bocage sud).

Les éoliennes perturbent la réception des chaînes de télévision et la radio ?



Dans le passé, les éoliennes pouvaient parfois venir s'interposer entre l'émetteur et les antennes des riverains et provoquer des perturbations de la réception des chaînes de télévision.

Mais avec l'arrivée de la télévision numérique terrestre (TNT), les perturbations sont désormais moindres, voir nulles.

Quand bien même, si cela devait se produire, les textes de lois sont clairs, c'est l'exploitant du parc qui dans ce cas trouve une solution à ses frais.

Article L.112-12 Code de la construction et de l'habitation : « Lorsque la présence d'une construction [...] apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision [...] le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de la dite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation »

CONTACT

CAMILA TORRES GALINDO — CHEF DE PROJET
— DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN
CTORRESGALINDO@NORDEX-ONLINE.COM
TEL : 01 55 93 24 81



Nordex France
194, Avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS